



LA FONDATION DE FRANCE DANS L'ESPACE PUBLIC FRANCAIS

La Fondation de France a été créée en 1969 à l'initiative d'André Malraux et de Michel Debré pour encourager le mécénat privé sur l'ensemble du territoire français et dans tous les domaines de l'intérêt général : action sociale et médico-sociale, recherche, développement culturel, environnement... *Il y avait (...) la nécessité de développer, entre la Puissance Publique et le Marché, des organismes d'utilité sociale, alimentés par la générosité. Notre pays avait pris dans cette direction un assez grand retard. Sur une troisième voie, dont nous avons alors le souci à d'autres égards, il s'agissait de faire émerger de nouveaux médiateurs entre les citoyens et un Etat qui ne peut répondre seul aux besoins de la collectivité, si vivement qu'il s'y intéresse*, se rappelait il y a quelques années François Bloch Lainé, qui installa le projet pour le compte de la Caisse des dépôts, principal financeur de sa dotation d'origine. Concrètement, les contours de la Fondation de France furent tracés par Michel Pomey, alors Conseiller au Cabinet du Ministre de la Culture, sur le modèle des fondations communautaires américaines. Il s'agissait de transposer dans le contexte français un outil à la fois souple et ouvert, permettant de proposer les services les plus adaptés à tous les donateurs – du plus modeste au plus fortuné- afin de garantir une bonne fin à leur générosité.

Sur la base d'une mission définie de manière élémentaire : *recevoir toutes libéralités (...) en assurer la gestion et (...) redistribuer ces libéralités, ou leurs fruits et produits disponibles au profit de personnes oeuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique (...), en se conformant pour ce faire, aux intentions, charges et conditions éventuellement stipulées par les donateurs*, la Fondation de France s'est efforcée depuis près de quarante ans de servir la générosité privée à travers trois grandes missions :

- l'organisation, pour le compte des donateurs, de politiques en faveur de l'innovation sociale, se concrétisant par l'attribution de soutiens financiers aux associations promotrices de solutions nouvelles répondant aux transformations accélérées de la société
- le développement de services permettant à des mécènes de mener une action individualisée à travers la création de fondations
- le plaidoyer pour le développement des dispositifs juridiques, fiscaux et organisationnels du mécénat privé. En France comme en Europe, la Fondation de France a été co-fondatrice de toutes les organisations créées pour professionnaliser le secteur : Comité de la charte du don en confiance, France générosité, le Centre français des fondations, le Centre européen des fondations, Network of European foundations,...

Des politiques tournées vers l'innovation

Convaincue dès l'origine que son travail ne devait s'inscrire ni en concurrence ni en miroir, mais en complémentarité avec celui de l'Etat et des collectivités publiques, la Fondation de France s'est intéressée à la promotion de l'innovation sociale. Afin de donner un maximum d'efficacité aux dons qui lui étaient confiés, elle a choisi d'intervenir en amont des grandes politiques structurelles sur des problèmes émergents engendrés par les profondes mutations des modes de vie. De la fin des années soixante au tournant du XXIème siècle, les motifs d'intervention n'ont pas manqué :

urbanisation croissante et désertification de certaines campagnes, évolution de la famille avec la généralisation du travail des femmes, la multiplication des divorces, des recompositions et des foyers monoparentaux, chronicisation du chômage et de la pauvreté, allongement de la durée de vie, conséquences des révolutions technologiques sur la santé, l'environnement, le travail, les modes d'habitat et de transport...

Face à ces nouveaux défis, la Fondation de France s'est efforcée de repérer, financer, et faire connaître le plus largement possible les solutions concrètes initiées dans tout le pays par des milliers d'associations citoyennes. Ses programmes d'intervention, qui insistent pendant plusieurs années sur une même cible de progrès, sont adossés à des appels à projets précis et une instruction exigeante des demandes de subventions. Colloques et publications viennent compléter les financements pour faire connaître et rayonner les initiatives les plus intéressantes.

L'histoire de la Fondation de France recoupe près de 40 ans d'avancées sociales : organisation d'un 3^{ème} âge actif, reconnaissance des besoins des personnes handicapées, nouveaux modes de garde et de socialisation des enfants dans les années 70 ; médiation familiale, relais enfants-parents, insertion par l'économique des personnes en difficulté, amélioration de l'accueil des enfants à l'hôpital, émergence de nouvelles formes d'hébergement et de services pour les personnes très âgées et dépendantes, éducation à l'environnement dans les années 80 ; insertion durable par l'emploi, le logement, l'accès à la citoyenneté des personnes exclues, lutte contre le Sida et la douleur, développement des soins palliatifs, prévention du suicide et prise en charge spécifique de la santé des jeunes, préservation des territoires dégradés et concertation pour la gestion de l'environnement local, progrès de la recherche médicale adossés à la révolution technologique, dans les années 90 ; nouveaux projets de vie pour le 4^{ème} âge, mutation des prises en charge des malades psychiques, accès à la culture pour les personnes défavorisées, montée en puissance des projets en faveur du développement durable et de la biodiversité, solidarité internationale face aux catastrophes naturelles, nouvelle citoyenneté européenne dans les années 2000...

En 38 ans la Fondation de France a financé plus de 100 000 projets, 50 000 associations et organisé la réalisation de plus d'une centaine de colloques, de livres et de films destinés à la formation des professionnels et du grand public.

Le développement du mécénat individualisé

Pour accomplir sa mission au service du mécénat privé, la Fondation de France a également développé des services de gestion et de conseil permettant d'accompagner les projets des mécènes de façon individualisée. A la fin des années soixante, les fondations étaient très peu nombreuses et mal connues. Le modèle unique de la fondation reconnue d'utilité publique, créée pour la pérennité avec une dotation significative, était imposant et réservé aux mécènes très fortunés. Dès sa création, la Fondation de France a proposé son abri à des fondations de types variés : fondations pérennes, fondations avec dotation à durée limitée, fondation de flux, ouvertes aux personnes privées et aux entreprises. Fondations créées du vivant des mécènes ou par testament. En 38 ans, près de 800 fondations ont été créées sous son égide dont il reste 600 à ce jour, soit 40% des fondations françaises. Généralement, les fondations ferment parce qu'elles ont épuisé leurs moyens et achevé leur mission. Parfois, au contraire, parce qu'elles sont montées en puissance et qu'elles aspirent à l'autonomie, elles transfèrent leurs actifs et leurs missions à une nouvelle fondation reconnue d'utilité publique.

Le mécénat connaît aujourd'hui un développement sans précédent. Il a plus que jamais besoin d'outils et de conseils fiables aussi bien dans les domaines financiers, juridiques et comptables, qu'en matière de gouvernance et d'utilité sociale. Avec la création de la fondation d'entreprise, la

multiplication des fondations abritantes, l'assouplissement des statuts types des fondations reconnues d'utilité publique, la palette des dispositifs s'est élargie. En tant qu'organisme de référence, la Fondation de France se réjouit de ce dynamisme et s'efforce de mettre son expérience au service de l'ensemble de la communauté des mécènes.

L'action institutionnelle en France et en Europe

L'évolution du cadre institutionnel a été une préoccupation permanente de la Fondation de France. En même temps qu'elle a développé son offre de services, elle s'est impliquée de manière active pour faire progresser le cadre juridique et fiscal du mécénat et des fondations.

Ses fondations de flux ont inspiré le modèle de la Fondation d'entreprise créée en 1990, ainsi que l'assouplissement des fondations reconnues d'utilité publique, qui peuvent, dans certaines conditions depuis 2003, consommer leur dotation.

La Fondation de France, membre du groupe de travail que le Conseil d'Etat a réuni en 2005-2006 à la demande du Premier Ministre, Edouard Balladur, pour réfléchir à l'amélioration du mécénat et des fondations n'a cessé d'y plaider un assouplissement et une ouverture des dispositifs. Le rapport qui fut publié en 1997 sous le titre *Rendre plus attractif le droit des fondations*, a largement inspiré les textes adoptés ultérieurement, notamment la loi Aillagon de 2003 qui a élevé la France au premier rang des pays européens en matière d'incitation fiscale au mécénat.

Pour mener ce dialogue permanent avec les élus et les représentants de l'Etat, la Fondation de France a également travaillé à une mobilisation du secteur. Elle a été à l'origine de plusieurs organisations professionnelles en France comme en Europe :

- **le Comité de la Charte du don en confiance**, regroupement d'organisations collectrices de fonds qui ont élaboré en commun des règles de bonne conduite et de transparence pour apporter à leurs donateurs les meilleures garanties sur la qualité et la lisibilité de leurs actions.

- **France générosités (anciennement Unogep)** représentation professionnelle des collecteurs de fonds privés à but non lucratif auprès des pouvoirs publics, chargée de promouvoir la philanthropie et de négocier ses conditions d'exercice : fiscalité, réglementation, suivi des relations avec les acteurs publics et privés concernés par la philanthropie.

- **le Centre Français des Fondations**

La France restait un des seuls pays de l'Union européenne sans organisation fédérant ses fondations. Sept fondations, de personnes privées ou d'entreprises, parmi lesquelles la Fondation de France, ont mis fin à cette situation en créant, en décembre 2001, le Centre Français des Fondations dont l'objet est :

- de mettre à disposition des fondations une plate-forme d'échanges et de mise en commun d'expériences pour constituer un réseau d'expertise, au moyen de réunions, de conférences, d'ateliers et de visites d'études ;

- de développer l'information sur les fondations auprès de tous les publics par la constitution de fonds documentaires, la réalisation d'enquêtes, d'études et de répertoires ;

- d'apporter des conseils pour accompagner la création et le développement des fondations ;

- de représenter les intérêts des fondations françaises auprès des pouvoirs publics et de toutes les institutions nationales, internationales ou supranationales concernées.

- **le Centre européen des Fondations**

L'Europe est aujourd'hui une des composantes de notre réalité quotidienne. Dès 1989, la Fondation de France s'est investie pour prendre en compte cette donnée historique majeure comme acteur plutôt que comme spectateur. Le Centre compte aujourd'hui parmi ses adhérents directs près de 250 fondations, associations de fondations et entreprises mécènes, et apporte ses services à plus de 50 000 organismes affiliés grâce à un vaste réseau à travers toute l'Europe et dans le monde.

Le Centre européen des Fondations est un porte-parole auprès des institutions européennes, un forum d'échanges, un catalyseur de projets qui favorise la diffusion de pratiques déontologiques et offre un service de communication sur les fondations et les entreprises mécènes en Europe.

C'est notamment au sein de ce Centre que la Fondation de France a dirigé un groupe de travail d'une dizaine de fondations de pays voisins, chargé d'élaborer un projet de fondation européenne pour convaincre la Commission puis le Parlement européen de créer un statut distinct d'un

éventuel dispositif associatif, qui permettrait d'encourager le développement de la philanthropie au delà des frontières des Etats.

- The Network of european foundations (Nef)

Cette association a pour vocation de permettre à des fondations de différents pays de monter des projets opérationnels communs afin de travailler sur des solutions à l'échelle de l'espace européen. Le réseau s'efforce aussi de financer en commun, éventuellement avec l'aide de l'Union européenne, des études prospectives visant à proposer, dans des secteurs précis, des politiques d'intervention harmonisées.

Grâce à cette ouverture internationale, la Fondation de France a mis en place des dispositifs permettant aux associations françaises de bénéficier de dons étrangers.

- Le Transnational giving network

En Europe, la Fondation de France a passé des accords de réciprocité avec trois fondations partenaires implantées au Royaume-Uni (Charities Aid Foundation), en Belgique (Fondation Roi Baudouin) et au Pays-Bas (Juliana Welzijn fonds) et une association allemande (Maecenata International) pour permettre aux donateurs d'exercer leur générosité en toute sécurité dans le nouvel espace de l'Union européenne tout en bénéficiant des déductions fiscales du pays où ils résident.

- Friends of Fondation de France

Aux Etats Unis, elle a initié en 2000 la création de Friends of Fondation de France, fondation de droit américain basée à New York, dont l'objet social est de soutenir des projets présentés par la Fondation de France. Friends of Fondation de France a été reconnue par les autorités américaines comme une "public charity" habilitée à accorder localement les déductions fiscales les plus favorables. Ce dispositif permet aux associations françaises qui ont des relations outre-Atlantique, de bénéficier du dynamisme de la philanthropie américaine.

Enfin, la Fondation de France a mis en place un *Observatoire des fondations et de la générosité* afin de créer des données sur ce secteur. Ces enquêtes et études qui peuvent être qualitatives ou quantitatives, sont réalisées en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, le CNRS, ou des partenaires privés... L'Observatoire de la Fondation de France a notamment initié en 2003 la première enquête de fonds et au long cours sur les fondations qu'elle actualisera régulièrement afin de faire mieux connaître ce monde resté trop longtemps souterrain.

Un avenir à l'échelle internationale

Le mécénat, qui était notoirement sous développé, a connu en 40 ans une révolution sans précédent et la Fondation de France, en explorant toutes les dimensions de son objet social, s'est efforcée d'y contribuer de manière active. Les fondations sont aujourd'hui reconnues comme des acteurs à part entière dans la prise en charge de causes d'intérêt général à tel point que les parlementaires ont récemment créé de nouveaux types de fondations pour favoriser le financement de la recherche et des universités.

Cette victoire n'est pourtant qu'une étape. Avec les progrès de l'Union européenne, le secteur va être confronté de nouveaux enjeux et une concurrence accrue. L'expérience de la Fondation de France dans le domaine des fondations pourrait apporter au Conseil économique et social une expertise dans un secteur où il ne compte pas aujourd'hui de représentant.

Francis Charhon

Directeur général de la Fondation de France